

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE MINISTÉRIEL POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE ?

Le remaniement a été l'occasion de redessiner le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour y adjoindre le sport en faisant du ministère des sports un ministère délégué rattaché à l'Éducation Nationale. Que faut-il en penser ? Certes, il est possible d'y voir, comme certains analystes politiques l'ont fait, un hochet donné au ministre de l'Éducation Nationale qui visait le ministère de l'intérieur, une extension de son périmètre en guise de lot de consolation..., mais au-delà de cela, quels pourraient être les impacts pour le sport en France dont l'EPS et le sport scolaire sont des maillons essentiels ?

Deux visions peuvent s'affronter suivant que nous soyons optimistes ou pessimistes.

- Un premier scénario nourri par le 2S2C de la période de déconfinement peut nous faire craindre une confusion des genres avec un mouvement sportif sollicité pour intervenir sur le champ scolaire, projet qui existe de longue date comme le confirme l'ancien ministre des sports Lamour dans une interview : « Si grâce à cela, elle (la ministre déléguée aux sports) arrive, contrairement à aucun de ses prédécesseurs, à faire en sorte que le sport, comme il est pratiqué

dans les clubs, trouve sa place dans le monde scolaire, à travers notamment l'intervention d'éducateurs sportifs, pendant le temps scolaire du secteur primaire, alors ça vaut le coup ! La grande faiblesse du mouvement sportif aujourd'hui, c'est son incapacité à être un intervenant régulier dans le champ scolaire » ...

- Un second scénario pourrait enfin voir la construction d'une politique publique du sport pour tous qui s'appuie, en les mettant en synergie, en relation, en construisant des passerelles, sur toutes les dimensions sportives en France.

Il y a beaucoup à faire pour construire une politique publique ambitieuse : développer le tissu associatif, revoir le modèle économique des fédérations pour orienter les fonds vers plus de solidarité et le développement des clubs, recruter massivement et permettre le développement du bénévolat, développer un véritable plan de construction et de rénovations des installations sportives et à l'École, augmenter les horaires de pratiques, rendre l'EPS obligatoire dans les sections supérieures, dans les universités, redonner du corps aux programmes et reconnaître la discipline dans

les évaluations certificatives, favoriser le développement de « parcours d'excellence » avec des sections sportives, des enseignements de spécialité, ... Bref la liste est longue, mais si on veut réellement développer la pratique physique sportive et artistique en France, ce n'est pas en faisant des économies en moyens humains, matériel et financiers, en recyclant de vieilles recettes qui n'ont jamais fonctionnées que nous y parviendrons.

Le SNEP-FSU se place dans cette perspective pour peser sur les orientations ministérielles pour que les objectifs, les missions, les métiers, les personnels puissent être respectés dans leurs prérogatives propres et pour qu'on puisse construire un nouvel élan bénéfique pour l'ensemble de la population.

Ce ne sera qu'avec l'appui de chacun.e que nous pourrons contrer d'éventuels projets qui seraient néfastes et que nous pèserons pour que de nouvelles orientations soient prises. Ce début d'année sera important de ce point de vue et nous devons considérer ce nouveau périmètre comme une opportunité à saisir pour nos revendications. ■

benoit.hubert@snepsfu.net



© Stéphane Kempinaire (Paris 2024)